

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION ET CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES**

S’appliquant aux parties,

D’une part,

M. Pertille Stéphane Principal du Collège Robert Morel à Arles

D’autre part,

Article 1 : OBJET DU MARCHE :

Le présent marché a pour objet l’entretien et la des portails électriques du Collège Robert Morel

n. Article 2 : PROCEDURE :

Le présent marché est passé sous une forme adaptée selon les termes de l’article 28 du code des Marchés publics. Ce marché ne présente pas de lot.

Article 3 : DUREE :

Pour l’entretien et la maintenance, la durée du marché est de 1 an, renouvelable 3 fois.

Article 4 : DOCUMENTS :

Le marché sera régi par l’offre des candidats et les dispositions du présent règlement appelé

« règlement de la consultation et des clauses administratives et techniques ». Article 5 : CONTENU ET PRESENTATION DE L’OFFRE :

Les offres seront présentées accompagné d’une documentation technique qui prévoit :

* Un mémoire présentant les moyens mis en œuvre pour la maintenance
* Du présent règlement signé.

Article 6 : CRITERES DE CHOIX DE L’OFFRE :

Les offres seront jugées selon les critères suivants avec les % de pondération suivante :

* Prix : 50 %
* Mise en œuvre de la maintenance : 25 %
* Qualité et capacités des matériels : 25 %.

Article 7 : DESCRIPTION DES BESOINS :

Le besoin : entretien et maintenance

8 Portillons

8 Tourniquets

5 Portails coulissants

 **DES MAINTENANCES :**

# Maintenance préventive :

Elle couvre toutes les opérations de vérification, de contrôle, de test, de réglage, d’entretien courant et de remplacement des pièces d’usure courante permettant au matériel d’être utilisé par l’établissement selon l’usage auquel il est destiné.

Elle comprend 1 visite dans l’année dont une à la rentrée scolaire, semaine 35 de préférence.

Maintenance curative :

Elle couvre toute intervention rendue nécessaire afin de rendre à nouveau utilisable un des éléments essentiels du matériel.

Le prestataire est tenu d’intervenir dans les meilleurs délais (4 heures ouvrables de préférence) décomptés à partir de la demande de dépannage par les moyens choisis par le prestataire afin d’assurer la traçabilité de ses prestations.

Elle s’opère pendant les heures d’ouverture de l’établissement du lundi au vendredi de 8H à 18H.

Elle comprend 2 dépannages dans l’année

# Carnet de bord :

Le prestataire remet à l’établissement un carnet de bord où seront consignées les diverses interventions effectuées par ses soins et à la demande de l’établissement. La nature du carnet de bord est laissée à l’appréciation du prestataire.

# Exclusions des prestations de maintenance :

* Les interventions consécutives à une négligence ou à un usage des appareils non appropriés
* Les interventions effectuées par l’établissement ou par un tiers non habilité par le prestataire
* L’utilisation de consommables ou d’un courant électrique non approprié, contraire aux spécifications du constructeur

# DEFINITION DE LA QUALITE DU MATERIEL :

**Conformité :**

Le matériel fourni est garanti conforme aux normes françaises en vigueur et à la marque CE.

# Garantie :

Le prestataire précise la durée de la garantie du présent matériel.

# Installation du matériel :

Les opérations d’installation et de mise en service du matériel sont effectuées par le prestataire, elles seront inclus dans le prix du matériel et devront comprendre les opérations suivantes : déchargement, déballage, mise en service, essai de bon fonctionnement, enlèvement des emballages vides et la programmation des accès ainsi que la formation initiale des personnels susceptibles d’utiliser le matériel.

# Article 8 : PRIX :

Pour l’entretien et la maintenance, le prix sera ferme et fixe.

# Article 9 : VALIDITE DES OFFRES :

Les offres seront valables jusqu’au 13. Septembre 2024

# Article 10 : DELAI D’EXECUTION :

L’entretien et la maintenance se feront au plus tard pour le 1er janvier 2020. Pour tous renseignements complémentaires, s’adresser à :

* Madame David au 04 90 93 84 20 Collège Robert Morel

1, Rue Robert Martin 13200 - Arles

ENTRETIEN ET MAINTENANCE PORTAILS ELECTRIQUES.

(Nom de l’entreprise, tampon et signature de la personne habilitée)